



COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 12 avril 2018 à 21 h 00

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

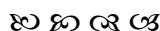
Étaient présents : Jean-Michel SOLÉ, Céline PASTOR, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Louise SERRALLONGUE, Denis PY, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Roger RULLS, Myriam NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI ;

Avaient donné procuration : Anne-Claire PECH, Isabelle ASENSI, Cédric CASTELLAR, Emmanuelle FRADET, Jean-Charles COLOMINES

Anne-Claire PECH à Guillaume BLAVETTE, Isabelle ASENSI à Jean-Michel SOLÉ, Cédric CASTELLAR à Céline PASTOR, Emmanuelle FRADET à Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES à Roger RULLS ;

Était absent : Eddy VERGEL.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018 ;

- **DONNE** un avis favorable sur le projet portuaire objet de l'enquête publique prescrite au titre du code de l'environnement et du code des transports du 9 avril au 11 mai 2018 relative à la sécurisation du port de Banyuls-sur-mer ;

- **DONNE** son agrément quant à la constitution d'hypothèque conventionnelle sur l'intégralité des lots de volumes pris à bail, (volumes situés juste au-dessus des

charpentes), et approuve la modification de l'avenant à la convention d'occupation temporaire de la toiture de Bartissol qui en découle ;

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 de la Commune dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2017 ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Camping municipal qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	98 906.46	333 872.68
RECETTES	55 568.70	453 584.96
RESULTAT	- 43 337.76	+ 119 712.28 Dont report 2016 : 83 026.44

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Camping dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur identique au Compte Administratif 2017 ;

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du Budget du Camping comme suit :

- Section de Fonctionnement : 51 874,52 €
- Section d'Investissement : 67 837,76 €

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Port de plaisance qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	191 546.24	504 221.65
RECETTES	349 940.57	526 434.90
RESULTAT	+ 158 394.33	+ 22 213.25 Dont report 2016 : 14 514.75

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Port de plaisance dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif 2017 ;

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement la Salette III dressé par Monsieur le Receveur-Percepteur, qui est identique au Compte Administratif 2017 ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Camping qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 521 000.00 €
- Section d'Investissement : 249 000.00 €

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Port de plaisance qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à :

- Section de Fonctionnement : 530 500.00 €
- Section d'Investissement : 827 000.00 €

- **DÉCIDE** de constituer, avec les communes constituant la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, un groupement de commandes relatif à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), désigne cette dernière en tant que coordonnateur, chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles en vigueur relative aux marchés publics et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce groupement de commandes ;

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales et la Commune ayant pour objet la fourniture de la prestation de surveillance des plages au bénéfice de la commune et autorise le maire à signer ladite convention ;

- **DÉCIDE** d'approuver l'Agenda 21 qui définit un réel projet territorial de développement durable, croisant les enjeux d'aménagement et d'urbanisme avec les enjeux sociaux, culturels, économiques et environnementaux, en instaurant un comité de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21, permettant de rendre compte de l'avancée du projet et de l'enrichir ;

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée section AB n° 1058 lieudit « le Fontaulé » pour une superficie de 11 m² environ répertoriée lot B sur le plan annexé et portant les références AB n°1130, et de 2 m² environ répertoriée lot C sur le plan annexé et portant les références AB n° 1131, à l'euro symbolique, approuve leur classement dans le domaine public, et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

- **APPROUVE** la délibération du Comité de Direction du 20 février 2018, modifiant la date limite de reversement de la taxe de séjour par les hébergeurs pour les périodes 5 (de septembre à novembre : Versement avant le 05 décembre) et 6 (décembre : Versement avant le 05 janvier) ;

- **SE PRONONCE** favorablement sur la réalisation des travaux de mise en œuvre du PAFI des Albères et la constitution ou adaptation du réseau d'équipement DFCI de base nécessaire à une prévention efficace et à une sécurisation des services d'incendie en cas d'intervention, et autorise le Maire à demander l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme européen du FEADER à hauteur de 80 % du montant hors taxe des travaux :

Descriptif technique

Type travaux	Quantité	Prix unitaire	Montant
Mise au norme de piste – Bétonnage passage sous le bassin du mas Cornet	150 m ²	65 €	9 750 €
Création de points d'eau DFCI 30 m3	2 U	10 000 €	20 000 €
Entretien de bandes débroussaillées	12 ha	1700 €	20 400 €
Mise au norme AL62	1700 ml	13 €	22 100 €
MOE			7 225 €
TOTAL			79 475 €

- **ACCEPTE** le principe de l'offre de concours de l'USSAP à la Ville dans le cadre des études préalables à la réalisation des travaux conformément à la convention approuvée par le Conseil Municipal le 19 décembre 2017 (pour rappel le chenal et le pont). L'offre de concours est l'engagement d'une personne publique ou privée à apporter une contribution matérielle, financière ou en nature (c'est ici le cas pour les études déjà réalisées) à des travaux auxquels elle attache de l'intérêt. Elle ne s'applique que lorsqu'une personne publique est partie prenante à l'opération en tant que bénéficiaire. Ce qui est le cas d'espèce ;

- **PREND** acte des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

Par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuelle FRADET) ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la Commune qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 770 530.41	6 660 483.77
RECETTES	3 252 498.09	7 763 127.05
RESULTAT	- 518 032.32	+ 1 102 643.28
		Dont report 2016 : 363 510.81

Par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuelle FRADET) ;

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du Budget de la Commune comme suit :

- Section de Fonctionnement : 278 510.96 €
- Section d'Investissement : 824 132.32 €

Par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Emmanuelle FRADET) ;

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement la Salette III qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	872.04
RECETTES	0	12 731.18
RESULTAT	0	+ 11 859.14 Dont report 2016 : 12 731.14

Par 20 voix POUR et 6 REFUS DE VOTE (Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 de la Commune dont le montant global s'élève en Section de Fonctionnement à 7 648 000.00 €, et en Section d'Investissement à 5 364 200.00 € et fixe les taux d'impôts locaux 2018 comme indiqués ci-dessous :

- T. H. 15.82 %
- T. F. B. 28.38 %
- T. F.N. B. 43.50 %

Par 23 voix POUR, 2 voix CONTRE (Roger RULLS, Jean-Charles COLOMINES) et 1 ABSTENTION (Emmanuelle FRADET) ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018 du Lotissement la Salette III qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses en Section de Fonctionnement à 11 859.14 € ;

Par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Nicole CLARA, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI) ;

- **DÉCIDE** d'attribuer aux Associations, les subventions annuelles 2018 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	2018
ADMR	800,00 €
ALS GOBITS	1 500,00 €
ALS TEMPLERS DE LA SERRA	500,00 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 000,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 000,00 €
AMIS DU LABORATOIRE ARAGO	500,00 €
ANANDA	200,00 €
ASCENSION FLAMENCA	8 000,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000,00 €
ASSOCIATION D'USAGERS DE LA LIGNE FERROVIAIRE PERPIGNAN CERBERE PORT BOU	100,00 €
ATELIER THEATRE	500,00 €
AVIRON BANYULENC	1 000,00 €
BANYULS DANSE	4 500,00 €
BANYULS EXPRESSION ARTISTIQUE	1 400,00 €
BANYULS HANDBALL	6 000,00 €
BANYULS IMAGE	1 000,00 €
BANYULS RANDO	900,00 €
BIEN VIEILLIR EN COTE VERMEILLE	4 000,00 €
BOULING CLUB BANYULENC	2 000,00 €
BRICK66-SEMPRE JUGANT	600,00 €
BRIDGE CLUB	1 900,00 €
CINEMAGINAIRE	1 000,00 €
CLUB CŒUR ET SANTE	200,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €
COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DEPORTES	100,00 €

CONFRERIE DES OLIVIERS DE BANYULS SUR MER	2 500,00 €
CONFRERIE DES ORANGES STRESSEES	2 500,00 €
CONTRABANDISTES DE BANYULS	500,00 €
CULTURE ET PATRIMOINE EN COTE VERMEILLE	400,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	400,00 €
ECHANGES ET PARTAGES ROUSSILLON	500,00 €
ECHIQUIER DE LA COTE ROCHEUSE	300,00 €
ENTENTE RUGBY XV	15 000,00 €
FEDERATION GENERALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	100,00 €
FNACA	400,00 €
FOMENT DE LA SARDANE	33 000,00 €
FOOTBALL CLUB BANYULS SUR MER	6 500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PEPS'66	1 000,00 €
IFE COTE VERMEILLE	4 000,00 €
JUDO CLUB	1 000,00 €
L' INSTANT PRESENT	300,00 €
L'OURANOLE	500,00 €
LA BEPA	2 800,00 €
LA MORENETA	2 000,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €
LES AMIS DE LA MER ET DES EAUX	400,00 €
LES AMIS DES ANIMAUX	2 000,00 €
LES AMIS DU PUIG DEL MAS	2 000,00 €

LES ARCHERS DES ALBERES	300,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	150,00 €
LIBERA ME	400,00 €
MAR I MUNT	500,00 €
MARENDA DANCER'S	200,00 €
ORPHEON BANYULENC	1 400,00 €
PEACV	1 000,00 €
PETANQUE CRU BANYULS	3 500,00 €
SALVEM QUERROIG	250,00 €
SANCH ET OR	2 000,00 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 500,00 €
TENNIS CLUB	2 100,00 €
TENNIS DE TABLE	1 400,00 €
UNION FEDERALE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	150,00 €
VELA I VENT	2 000,00 €
VERMEIL INFORMATIQUE	1 500,00 €
WALTER BENJAMIN SANS FRONTIERES	200,00 €
YACHT CLUB	1 700,00 €
TOTAL	142 150,00 €